

REGLEMENT DE OOREDOO NIGHT RUN

Article 1 – Organisation

OOREDOO NIGHT RUN est une course à pied organisée par Ooredoo. Elle se déroulera le samedi 14 mars 2026.

Article 2 – Epreuves

Le village de l'événement aura lieu à l'Avenue Habib Bourguiba.

Trois distances sont proposées : 10 km, 5 km, 1,2 km.

Les épreuves 10 km et 5 km sont ouvertes aux sportifs, titulaires de licences ou non, âgés de **16 ans** et plus.

L'épreuve 1,2 km est ouverte aux enfants âgés de **6 ans à 12 ans**.

Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition sous leur propre responsabilité.

Article 3 – Inscription et Procédures

Les inscriptions se feront électroniquement sur le site web de la course www.ooredoorun.tn.

Le retrait des dossards se fait par les inscrits (ou toute autre personne dûment mandatée par eux), aux points de vente indiqués sur le site web et les réseaux sociaux de l'événement, et ce jusqu'à épuisement des stocks disponibles.

Les inscriptions ou retraits des dossards sont impossibles le jour de la course.

Tout dossier sera considéré comme incomplet s'il ne comporte pas l'ensemble des pièces et informations figurant sur le formulaire.

Les coureurs sont responsables de l'exactitude des données personnelles fournies lors de l'inscription.

Article 4 – Handisport

En vue de la spécificité de cet événement nocturne, la course est ouverte aux participants de la catégorie « handisport » qui ont la capacité de courir toute la distance sans avoir besoin d'une quelconque assistance. Ils devront cocher la case « handisport » lors de l'inscription.

Les athlètes handisports inscrits en tant que valides ne peuvent pas changer de catégorie après la course.

Article 5 – Temps limite

Les temps limites impartis aux coureurs pour boucler les épreuves sont de 1h pour les 5 km et 2h pour les 10 km. Au-delà de ce temps, la sécurité n'est plus assurée sur le parcours, les coureurs après le temps imparti ne seront pas classés.

Article 6 – Ravitaillement

L'épreuve 10 km compte un point de ravitaillement, un point d'épongeage, ainsi qu'un troisième point à l'arrivée.

L'épreuve 5 km compte un point ravitaillement à l'arrivée.

Article 7 – Classement

Un chronométrage automatique ainsi que des contrôles durant et après les épreuves seront mis en place afin d'établir un classement général et des classements par catégorie et par genre.

De plus, des juges arbitres seront désignés par la Fédération Tunisienne d'Athlétisme (FTA). Afin d'assurer la régularité de la course, des postes de contrôle seront installés sur tout le parcours.

Article 8 – Engagement

Tout engagement est personnel, ferme et définitif. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera disqualifiée et reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Le dossard devra être entièrement lisible et porté sur la poitrine lors de la course.

Article 9 – Sécurité

Le comité d'organisation souscrira une assurance de responsabilité civile. La surveillance médicale sera assurée par des ambulances présentes au départ/arrivée et sur le parcours.

Les coureurs participent sous leurs propres responsabilités. En cas d'accident ou de défaillance physique dus à un mauvais état de santé, ils en sont seuls responsables et n'auront aucun recours contre les organisateurs.

Les services médicaux seront habilités à retirer les dossards et à mettre hors course tout concurrent qui leur paraîtrait inapte à continuer l'épreuve.

Article 10 – Récompenses

Après la course, tous les finishers recevront une médaille comme récompense.

Les vainqueurs des épreuves recevront des prix, qui seront annoncés ultérieurement.

Catégories et tranches d'âges :

Classement Général

Masters 35 : de 1990 à 1986

Masters 40 : de 1985 à 1981

Masters 45 : de 1980 à 1976

Masters 50 : de 1975 à 1971

Masters 55 : de 1970 à 1966

Masters 60 : de 1965 à 1961

Masters 65 : de 1960 et avant

Handisport Hommes

Handisport Dames

kids 1: 6 -9 ans, 2018 -2017 et 2016

kids 2: 10 -12 ans, 2015-2014 et 2013

ARTICLE 11 – Anti-Dopage

L'Agence Nationale Anti-Dopage (ANAD) sera présente sur le village de l'événement et des contrôles anti-dopage pourraient être réalisés.

ARTICLE 12 – Droits d'image

Tout participant autorise expressément, les organisateurs de OOREDOO NIGHT RUN, ainsi que leurs partenaires, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à OOREDOO NIGHT RUN, sur tous supports, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

La participation à la course OOREDOO NIGHT RUN implique pour chaque concurrent l'acceptation expresse du présent règlement.